

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion extraordinaire le mardi 11 octobre 2022, à 19 h 00, dans la salle de conférence Laurence Patterson sise au 6000, av. Fielding.

Commissaires présents :

M^e Joe Ortona, président
M. Agostino Cannavino, vice-président
M. Mario Benvotato, commissaire
M^{me} Maria Corsi, commissaire parent
M. Jamie Fabian, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Ellie Israel, commissaire – via TEAMS
M. James Kromida, commissaire – via TEAMS
M. Joseph Lalla, commissaire
M. Pietro Mercuri, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M. Tony Speranza, commissaire parent
M. Daniel Tatone, commissaire parent

Commissaires non présents :

M^{me} Sophie De Vito, commissaire
M^{me} Mubeenah Mughal, commissaire parent

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Magdalena Sokol, secrétaire générale par intérim et directrice des Services juridiques

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur régional, secteur ouest
M^{me} Nathalie Lacroix-Maillette, directrice régionale, secteur est
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Anna Sanalidro, directrice, Services éducatifs
M^{me} Angela Spagnolo, directrice, EAFP
M. Bob Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines

M. Mike Cohen, gestionnaire, Marketing et communications
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

Deux membres du public étaient présents

| | |
|----|--|
| 1. | <p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Le président souligne que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtià:ke, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres. En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada. Célébrons les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations, écoutons et amplifions la voix des peuples autochtones et nouons des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p> |
| 2. | <p><u>Avis de réunion extraordinaire</u></p> <p>Il est confirmé par M^e Magdalena Sokol, secrétaire générale par intérim, qu'un avis de convocation à la présente réunion extraordinaire a été donné.</p> |
| 3. | <p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 10-0-0. Motion adoptée. (M. J. Feldman, M. J. Kromida et M^{me} E. Israel absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n^o 22-10-11-3</u></p> |
| | <p>M. Julien Feldman se joint à la réunion à 19 h 02</p> <p>M. James Kromida se joint à la réunion à 19 h 05</p> |
| 4. | <p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M^{me} Cettina Borsellino concernant les mesures relatives à la COVID-19.</p> <p>Le président, M. Joe Ortona, répond aux questions de M. Chris Eustace concernant la campagne de financement de l'ACSAQ en lien avec la loi 40.</p> |
| 5. | <p><u>Allocations budgétaires aux écoles et aux centres et mesures du MEQ pour 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QU'un comité composé du directeur général, des directions générales adjointes, des directions régionales, des directions des services et de quelques directions d'école a examiné les allocations budgétaires aux écoles et aux centres et les mesures du MEQ pour 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE le comité CCGC/CRR a pris connaissance de toute la documentation lors de sa réunion du 29 septembre 2022;</p> <p>ATTENDU QUE le comité CCGC/CRR recommande à la commission scolaire d'approuver les allocations budgétaires aux écoles et aux centres ainsi que la répartition des mesures du MEQ pour 2022-2023, conformément à la documentation présentée à la réunion;</p> |

| | |
|----|---|
| | <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, tel que recommandé par le comité CCGC/CRR, la commission scolaire approuve les allocations budgétaires aux écoles et aux centres ainsi que la répartition des mesures du MEQ pour 2022-2023, conformément à la documentation présentée à la réunion.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée. (M. M. Benvato et M^{me} E. Israel absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-10-11-5</u></p> |
| 6. | <p><u>Nomination de la secrétaire générale par intérim</u></p> <p>Conformément à l'article 72 du Règlement n° 10 – Délégation de pouvoirs, le directeur général nomme M^e Magdalena Sokol à titre de secrétaire générale par intérim en l'absence de la secrétaire générale, M^e Nathalie Lauzière, du 7 octobre au 31 octobre 2022.</p> |
| 7. | <p><u>Rémunération de la protectrice de l'élève</u></p> <p>ATTENDU QUE le 19 décembre 2018, le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) a nommé M^e Isabelle Turgeon à titre de protectrice de l'élève de la CSEM, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2019, conformément à la résolution n° 18-12-19-14.3;</p> <p>ATTENDU QUE le 26 janvier 2022, le conseil des commissaires de la CSEM a prolongé le contrat de M^e Isabelle Turgeon à titre de protectrice de l'élève du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, aux mêmes conditions que celles prévues dans l'entente conclue entre la Commission scolaire English-Montréal et M^e Isabelle Turgeon, conformément à la résolution n° 22-01-26-12.1;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 7.1 du contrat entre la CSEM et la protectrice de l'élève (ci-après le « contrat ») stipule que la CSEM s'engage à verser à la protectrice de l'élève, en contrepartie des services rendus et décrits au contrat, des honoraires fixes de 145,00 \$ l'heure et qu'il est expressément entendu que la totalité des heures facturées ne peut dépasser pour chaque exercice financier (du 1^{er} janvier au 31 décembre) la somme totale de 15 000,00 \$ plus taxes;</p> <p>ATTENDU QUE l'article 7.1 (2) dudit contrat stipule que si la limite annuelle de 15 000,00 \$ est dépassée, la CSEM s'engage à verser à la protectrice de l'élève, pour les services décrits au contrat, une rémunération horaire de 100,00 \$ plus taxes, le tout moyennant l'approbation préalable du conseil des commissaires de la CSEM;</p> <p>ATTENDU QUE la protectrice de l'élève, M^e Isabelle Turgeon, a atteint le plafond annuel de 15 000,00 \$ en honoraires pour les services qu'elle a rendus en vertu du contrat prolongé jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la documentation soumise à la réunion;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la rémunération de M^e Isabelle Turgeon, protectrice de l'élève de la CSEM, passe à un taux horaire de 100,00 \$ plus taxes, en contrepartie des services rendus et décrits au contrat, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la documentation soumise à la réunion.</p> <p>Vote : 11-0-0. Motion adoptée. (M. M. Benvato et M^{me} E. Israel absents lors du vote)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-10-11-7</u></p> |
| | <p>M^{me} Ellie Israel se joint à la réunion à 19 h 31</p> |

| | |
|----|---|
| 8. | <p><u>Frais annuels de l'ACSAQ</u></p> <p><u>8a. Frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2022-2023</u></p> <p>ATTENDU QUE les frais d'adhésion à l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) sont payables en deux versements : soit 75 % des frais d'adhésion annuels, basés sur l'effectif scolaire réel au 30 septembre pour l'année scolaire 2021-2022 au taux de 11,00 \$ par élève, et le versement final, soit le solde de 25 %, basé sur l'effectif scolaire réel au 30 septembre pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'ACSAQ s'est réuni le 27 mai 2022 afin d'adopter le budget pour l'année scolaire 2022-2023;</p> <p>ATTENDU QUE le premier versement des frais d'adhésion est exigible au plus tard le 1^{er} juillet 2022, et le second versement, le 1^{er} février 2023;</p> <p>ATTENDU QUE la CSEM a acquitté 75 % des frais d'adhésion annuels au taux actuel de 8,33 \$ par élève;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMIE FABIAN ET RÉSOLU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) approuve les frais d'adhésion à l'ACSAQ de 11,00 \$ par élève pour l'exercice financier 2022-2023, qui commence le 1^{er} juillet;</p> <p>IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le conseil des commissaires de la CSEM autorise le versement des frais d'adhésion à l'ACSAQ pour 2022-2023 aux dates suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la différence entre 75 % du total des frais et la somme déjà acquittée le ou vers le 1^{er} juillet 2022, payable immédiatement; - 25 % des frais payables au plus tard le 1^{er} février 2023. <p>Vote : 10-3-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino, M. M. Bentreovato et M. J. Lalla ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-10-11-8a</u></p> <p><u>8b. Remboursement des frais d'adhésion de l'ACSAQ</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOSEPH LALLA ET RÉSOLU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) approuve le versement de la somme de 79 178 \$ à l'ACSAQ, laquelle sera remboursée au cours des deux prochaines années scolaires, à raison d'une moitié déduite du versement de nos frais annuels pour l'année scolaire 2023-2024, et de l'autre moitié déduite de nos frais annuels pour l'année scolaire 2024-2025, conformément à l'entente de principe écrite entre le directeur général de la CSEM et le directeur général de l'ACSAQ.</p> <p>Vote : 11-2-0. Motion adoptée. (M. A. Cannavino et M. M. Bentreovato ont voté contre)</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-10-11-8b</u></p> |
| | <p>Comme il s'agissait de la dernière réunion pour les commissaires parents avant l'élection lors de l'assemblée générale du comité de parents, le président M. Joe Ortona a remercié les commissaires parents, soit M^{me} Corsi, M^{me} Mughal, M. Speranza et M. Tatone, pour leur engagement et leur contribution à la commission scolaire.</p> |

| | |
|----|---|
| 9. | <p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR AGOSTINO CANNAVINO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 19 h 37.</p> <p>Vote : 13-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 22-10-11-9</u></p> |
| | <p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____ M^e Joe Ortona, président</p> <p>_____ M^e Magdalena Sokol, secrétaire générale par intérim</p> |